



Fiche
Repères

**Se protéger efficacement pendant
l'utilisation des produits phytosanitaires.
Une étape essentielle pour la sécurité !**

Cultivons l'innovation autrement

BASF
We create chemistry



LES BÉNÉFICES D'UNE PROTECTION ADAPTÉE ET DÉDIÉE AUX CHANTIERS PHYTOSANITAIRES.

+ de sécurité

+ de confort de travail

+ pratique

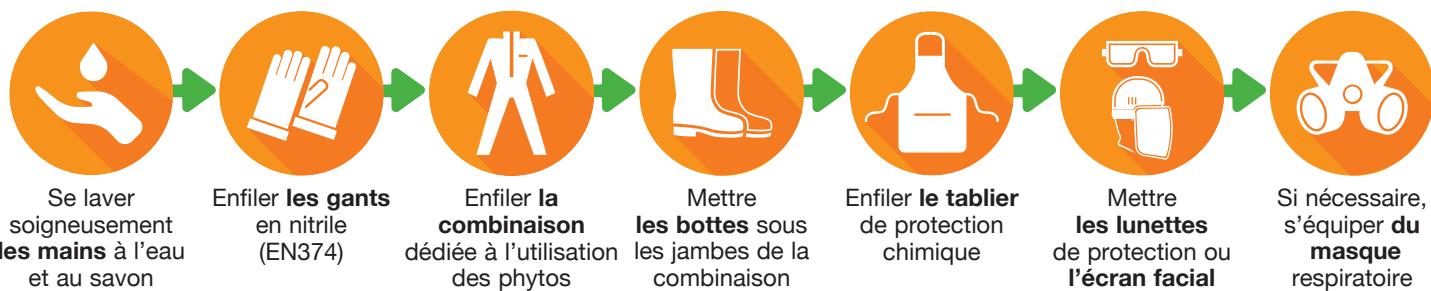
Pour une protection efficace durant le chantier, vous aurez besoin de :

- Une **combinaison spécifique**, dédiée aux chantiers phytosanitaires
- Un **tablier de protection**
- Des **gants en nitrile** (EN374)
- Des **lunettes de protection** ou un **écran facial**
- Pour les produits sous forme de poudre mouillable (WP), les produits portant le pictogramme  ou les phrases H335 et H336 : un **masque de protection des voies respiratoires** est obligatoire.

D'une manière générale, vos mains représentent environ 5% de la surface de votre épiderme mais 60% des risques de contamination ou d'accident !

AVANT D'ENTAMER LE CHANTIER :

Dans quel ordre enfiler ces différents équipements pour vous garantir efficacité et protection optimales ?



Grâce à la nouvelle réglementation de juillet 2016 (Ministères du Travail et de l'Agriculture), il existe aujourd'hui pour la protection du corps, des vêtements de travail confortables et certifiés appelés à remplacer les combinaisons chimiques. Pour en savoir plus, consultez notre site www.agro.bASF.fr / rubrique Bonnes pratiques / Protéger l'utilisateur et l'environnement / Avant application : « BASF participe à la mise au point d'un vêtement de protection certifié », ou flashez le code ci-contre.



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

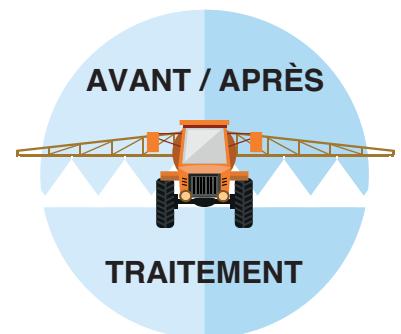
AU FIL DU CHANTIER :

Une fois que vous êtes ÉQUIPÉ(E) et PROTÉGÉ(E), vous pouvez procéder à la préparation et au remplissage en SÉCURITÉ !



Après le remplissage du pulvérisateur et avant d'aller appliquer le traitement phytosanitaire, l'opérateur devra, tout en gardant ses gants :

- Retirer le tablier,
 - Enlever les protections oculaire et respiratoire ⁽¹⁾,
 - Laver ses gants à l'eau et au savon ⁽²⁾, tout en les portant, puis les enlever et les mettre à sécher,
 - Se laver les mains avant de monter dans la cabine du tracteur
- (1) Dans le cas où le tracteur ne serait pas équipé d'une cabine fermée, l'opérateur devra conserver lunettes ou écran facial et masque respiratoire.
- (2) Après avoir rincé les bidons utilisés.



Après le traitement et dès son retour, l'opérateur devra :

- Remettre les gants de protection en nitrile (propres),
- Remettre le tablier de protection chimique,
- Remettre les lunettes ou l'écran facial, pour pouvoir procéder au nettoyage de son pulvérisateur

À LA FIN DU CHANTIER



Après le nettoyage du pulvérisateur et tout en gardant ses gants, l'opérateur devra :

- Enlever le masque et les lunettes / écran facial
- Retirer le tablier de protection et le laver au jet avant de le mettre à sécher,
- Enlever la combinaison, la ranger dans un compartiment d'armoire dédié à cet usage ⁽³⁾,
- Laver les gants à l'eau et au savon tout en les portant,
- Enlever les gants et les mettre à sécher,
- Se nettoyer les mains au savon

(3) Sauf si la combinaison a été accidentellement souillée par des projections de produit(s) phytosanitaire(s).

Dans ce cas et selon l'ampleur de la souillure, la combinaison sera jetée ou immédiatement lavée en machine sans autre vêtement ou linge divers.



ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS :

Pour chaque élément composant vos Équipements de Protection Individuelle, il est indispensable de consulter la notice qui les accompagne et d'en suivre les recommandations d'entretien, de stockage et de remplacement.

Ainsi, la combinaison devra être régulièrement lavée en machine dans les conditions précisées sur la notice du fabricant ou revendeur, ou bien sur l'étiquette cousue à l'intérieur. Après le nombre d'utilisations ou de lavages indiqués dans la notice, il sera nécessaire de la jeter et de la remplacer.

Il en va de même pour le tablier de protection qui, au fil des utilisations et des rinçages, se fragilisera et devra être jeté et remplacé pour vous garantir toujours un excellent niveau de protection.



Tous les équipements de protection individuels non textiles peuvent d'ores et déjà être collectés et recyclés. Grâce aux nouvelles certifications, il est envisageable que les

combinaisons et tabliers puissent être collectés également. Restez informés !



BASF France S.A.S. Division Agro - 21 chemin de la Sauvegarde - 69134 ECULLY cedex - Tel. 04 72 32 45 45 - www.agro.bASF.fr

Edition juin 2017. Réf. 105MCTE0617R. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com.